

## CRÉONS LPSM – 2 bis -

### « Extraits » du Recueil des Résolutions

---

Ce Recueil des Résolutions n'est pas diffusable mais consultable, sur place, lors des réunions de travail, réunions d'informations, des conseils.

**Consultable par :**

- les membres fondateurs
- les membres actifs
- les membres aspirants
- les membres observateurs.
- les non-membres « Cherchants »

**Ce Recueil des Résolutions est structuré par une succession de « décrets » rangés par date. (Date de la prise de décision en assemblée générale ou en réunion de travail)**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les « Décrets » de l'ancienne version deviennent des « Résolutions »

#### **D20180729.a.**

La cotisation mensuelle des membres fondateurs, actifs, aspirants est, en euro, de 0.4 % (zéro quatre pour cent) de la totalité des revenus de toutes nature que le membre a estimé de lui même. Aucun justificatif n'est demandé.

Le droit d'entrée des membres fondateurs, actifs, aspirants est fixé à 0€ (zéro euro)

La cotisation mensuelle des membres observateurs est de 0,6 % (zéro six pour cent).

Le droit d'entrée des membres observateurs est de 0€ (zéro euro).

Les droits d'entrée et les cotisations mensuelles peuvent être complétés par des apports volontaires selon la philosophie de « la libre participation consciente <sup>1</sup>»

#### **D20180729.b.**

La cotisation est payable chaque mois et d'avance. Elles alimente la « BancaSou » de l'association.

#### **D20180729.c. - modifié 20190514**

Le siège de l'association est établi à .... Boves.

Un autre lieu est recherché pour créer le lieu de vie 'la Pommeraie Saint-Martin'. Le choix définitif sera effectué lors et pour la création de la **structure juridique**.

Un **espace provisoire** ainsi composé : hall d'entrée avec poste informatique et wifi, toilettes, moitié de salle avec bibliothèque, cuisine et cellier, le tout au rez de chaussé d'une habitation, est déclaré **espace commun**. Une chambre d'accueil est disponible en permanence sous réserve de réservation sur notre WIKI. Y sont adjoint un parking privé et un bâtiment « abri de jardin ».

Cet espace a pour finalité de rendre opérationnelle l'association.

**D20180729.d.**

Les membres fondateurs et actifs ont un accès libre à l' **espace commun** sept jours sur sept, 24h sur 24h. Les membres aspirants accèdent à l' **espace commun** accompagnés d'un membre fondateur ou actif. Les membres observateurs accèdent à l' **espace commun sur invitation nominative**.

**D20180729.e. - modifié 20190514**

Le nombre maximal de membres fondateurs+actifs+aspirants est fixé à 25 personnes. En dehors des « Forums-Ouverts » dûment encadrés, par un système d'invitation, à date fixée, le nombre de membres « visitants » est limité à 6.

**D20180729.f.**

La date de l' **assemblée générale** de l'association est stabilisée au 11 novembre de chaque année.  
.....

**D20180729.e. - modifié 20190514**

Des « **réunions de travail** » se tiennent chaque fois que de besoin et sont affichées 48h. à l'avance sur l'ardoise.  
.....

**D20180731.a.**

**Repas .**

Pour construire un **esprit de convivialité et de vivre en commun**, des repas pris en commun, dans l'espace commun, sont souhaitables mais non obligatoires, en fonction des réalités de la vie personnelle de chacun.  
.....

**D20180731.b.**

**Communication.**

Un affichage papier rigoureux, plus un tableau de messagerie (à la craie sur une ardoise !), plus un archivage de l'historique **est impérativement disponible en permanence sur le lieu de l'espace commun**. Chaque membre fondateur, actif, aspirant porte la responsabilité de son bon fonctionnement et de la qualité de l'information.

**D20180826.a. - supprimé 20190514**

**D20180826.b.**

**Progression dans l'évolution personnelle et l'évolution du projet**

Pour avancer vers l'idéal d'un Buen-Vivir, chacun des membres a pris conscience qu'il peut être facilitateur pour lui-même d'évoluer dans ses connaissances du monde et sur le monde qui nous entoure, mais aussi d'évoluer pour soi-même dans sa capacité à vivre ensemble un projet unique.  
.....

**D20180826.c.**

**Admission de nouveaux membres.**

Trois niveaux de demandes d'admission : demande pour membre **observateur**, demande pour membre **aspirant**, demande pour membre **actif**.

La demande d'admission comprend l'état civil complet, la déclaration d'avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur- recueil de Résolutions, de la cotisation mensuelle, de la raison d'être de l'association, et d'être en harmonie avec ceux-ci.

.....

**D20180826.d.**

**Radiation, Démission.**

.....

**D20180915.a.**

**BancaSou.**

Pour la gestion des «GroSous» ( les finances ? ), une **régie de l'association CRÉONS LPSM** est mise en place sous l'autorité du trésorier de l'association qui en est le garant vis à vis des Pouvoirs Publics. Cette régie expérimente le concept de **BancaSou**.

Tous les membres « fondateurs et actifs » sont déclarés « **trésoriers-adjoints** <sup>2</sup> » de cette régie **et en assurent la gestion**.

.....

**D20180917.a.**

**Alimentation, Restauration.**

.....

**D20180917.b.**

**Lieu de Partage.**

Un lieu « Agora » est mis en place dans l'**espace commun**.

De libre accès pour les membres fondateurs et les membres actifs il a pour vocation d'accueillir toutes les Spiritualités et Courants philosophiques de pensée, pour autant qu'ils n'imposent pas une position personnelle.

Une vigilance de chacun est attendue pour identifier les personnes dont la spiritualité évoluerait vers une dérive sectaire.

**D20180918.b.**

**Communication externe.**

L'association CRÉONS LPSM, pour sa communication externe peut, en autres des multiples formulations qui restent à chercher, utiliser celle-ci;

... « L'association ... a pour projet de réaliser, au terme de cinq années, un habitat Partagé/Participatif/Coopératif.

Pour se faire elle fait le choix et le pari de travailler d'abord, en priorité, à la construction/constitution d'**un groupe homogène et convivial de personnes** ayant « un projet **unique et partagé** pour le groupe<sup>3</sup> ». Ensuite d'aborder les aspects d'investissements financiers, géographiques, fonciers, en matériel et en industrie, ainsi que la conception des travaux à réaliser. »

### **D20180919**

.....

### **D20180924.a .**

Pour les membres observateurs, il nous semble judicieux de prévoir une réunion mensuelle.

Première hypothèse provisoire : le dernier dimanche de chaque mois.

La finalité de cette journée est de faire connaître, et répondre aux questions posées par écrit (à minima la veille!).

### **D20181210.a. Proposition à valider**

#### **Droits de l'Homme,**

l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme, du 9 décembre 1789 <sup>4</sup>

les articles premier, 17 et 18 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 <sup>5</sup>,

-ont retenus l'attention des membres fondateurs de l'association :

-il est demandé aux adhérents de l'association de relire ces textes, de les étudier, d'en débattre. Il est souhaité qu'ils se les approprie.

### **D20181214.a. Proposition modifiée 20190514**

#### **BancaSou – cours et parité.**

Afin de mettre en place des échanges entre les membres de l'association LPSM et les personnes extérieures à l'association LPSM il convient de prévoir une entrée en douceur dans la compréhension du dispositif BancaSou.

Nous proposons ce jour, à titre provisoire :

-100 noisettes **convertibles** contre 10,20€ (euro)

-100 noisettes **convertibles** contre 9,95£ (livre sterling)

ordre d'idée des coûts d'usage :

-une heure de travail , environ 110 noisettes

-un repas communautaire environ 25 noisettes

-un repas extracommunautaire au tarif « La Grenouillère » environ 140 €noisettes.

**D20181226.a.**

**Modification majeure : abandon du mot « règlement »**

Après débat, discussion lors des fêtes de Noël avec Véronique et Steph, mise en évidence de l'incohérence du mot règlement avec le projet de vivre ensemble autrement. Recherche de vocabulaire.

Le mot « Résolution » apparaît plus adapté. La formulation complète pourrait être : Recueil cumulatif des résolutions prises par le cercle coeur.

Document de travail privé - Non diffusable

1 « Libre participation consciente » : ce n'est pas un « don » selon la terminologie du vieux monde ! c'est simplement une participation à la réalisation du **projet unique**.

2 Tous sont .....

Voir le MOOC2018 du CNFPT sur FUN.

3 Voir à ce sujet, la vidéo sur le vivre ensemble.

4 Mettre ici le texte de l'article concerné. <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>

Article 10

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

5

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit

[https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR\\_Translations/frn.pdf](https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf)

Document de travail privé - Non diffusable